

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Evénementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ETAIENT PRESENTS :

Joé BEDIER – Jean-Marc PEQUIN – Laurent RAMASSAMY – Primilla CEVAMY – Jean-Paul CONSTANT – Jean-Yannick RAMIN – Laurent PAPAYA – Jimmye MANGAR RAZEBASSIA
Jean-Thierry ASSICANON – Jean-Pierre GOURAMA – Jimmy GRONDIN – Marie Linda VIRAPIN
KICHENIN – Migline GRONDIN – Adélaïde CERVEAUX – Michel MAZEAU – Maryse Brigitte ALAMELE – Alain MOUTAMA RAMAYE – Charles PERRIER – Georges PARVEDY – Marie LARIVIERE – Serge René MAILLOT – Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY – Valérie Larissa BALBINE – Stéphanie POÏNY TOPLAN – Audrey PERIANIN CARPIN – Jean-Marie VIRAPOULLE – Marie Lise CHANE TO – Odile RAMIN – Viviane BEN HAMIDA – Jean-Claude FENELON – Rosange LATCHOUMY – Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY – Ludovic BARBE

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- Alexa SOUPOU a donné pouvoir à Jean-Yannick RAMIN
- Gilles NAZE a donné pouvoir à Primilla CEVAMY
- Josette SABABADY a donné pouvoir à Sabrina BENOIT
- Isabelle PERMACAONDIN a donné pouvoir à Jimmye MANGAR RAZEBASSIA
- Moussa SAÏD a donné pouvoir à Laurent PAPAYA
- Elodie PRAUD a donné pouvoir à Marie LARIVIERE
- Stéphane SOUPRAMANIEN a donné pouvoir à Jean-Marie VIRAPOULLE

ETAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTES :

- Catherine Anne PAYET
 - Sabrina DIJOUX
 - Marie Hélène NAUD CARPANIN
 - Sydney SINAMA
-
- Date de convocation : 16 février 2024
 - Date d'affichage : 16 février 2024
-
- Nombre de conseillers en exercice : 45
 - Nombre de présents : 34
 - Nombre de représentés : 07
 - Nombre d'absents : 04
 - Nombre de votants : 41

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée a approuvé :

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Erreur ! Signet non défini.

AFFAIRE N°2 / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

AFFAIRE N°3 / RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AFFAIRE N°4 / RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES - ANNEE 2023

AFFAIRE N°5 / RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE - ANNEE 2023

AFFAIRE N°6 / ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DE L'INDEMNITE DES ELUS - EXERCICE 2023

AFFAIRE N°7 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL - BILAN DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANNEE 2023

AFFAIRE N°8 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS - POSTE DE REFERENT ACTION COLLECTIVE

AFFAIRE N°9 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE CCAS ET LA VILLE - POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

SAINT-ANDRE - UNE VILLE ECONOMIQUE ET ATTRACTIVE

AFFAIRE N°10 / RENOVATION DU CARRE DE L'EGLISE - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "AVENIT REUNION " SPLAR

AFFAIRE N°11 / INDEMNISATION DES COMMERÇANTS IMPACTES PAR LES TRAVAUX - VALIDATION DES MONTANTS D'INDEMNISATION

SAINT-ANDRE – UNE VILLE SOLIDAIRE

AFFAIRE N°12 / SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU – ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS(VES) SAINT-ANDREENS(ENNES)

La séance est ouverte, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la Commune de Saint-André, à 17H45.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les élus, aux administratifs ainsi qu'à toute l'assemblée.

Madame Primilla CEVAMY, est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux et au contrôle des délégations de vote.

Monsieur le Maire fait remarquer que le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 suscite des remarques.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2023 est donc approuvé à l'unanimité.

AFFAIRE N°2 / ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc PEQUIN pour présenter le volet finances des Orientations Budgétaires 2024.

Le contexte financier est impacté par les perspectives d'une diminution de l'inflation et d'une faible évolution de la croissance en France. En effet, le projet de loi de finance pour 2024 s'appuie sur une croissance de 1,4% (0,8% selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique - OCDE), une baisse du déficit public ainsi qu'une inflation qui devrait sensiblement diminuer à 2,6%, mais qui pourrait s'accroître avec les coûts énergétiques qui augmentent dans des proportions inédites.

- Baisse progressive de l'inflation et son maintien à 2,6 % en 2024 sous réserve que les coûts de l'énergie et des produits alimentaires se stabilisent
- Baisse du déficit public à 4,4 %
-

Les principales mesures de la loi des finances 2024 pour les collectivités sont :

- L'abondement de la DGF à hauteur de 320 M€ (140 millions d'euros à la Dotation de Solidarité Urbaine et 150 millions à la Dotation de Solidarité Rurale
- Compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- Compensation de la perte des recettes liées à la taxe d'habitations sur les logements vacants
- Affectation du produit des amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées
- Pérennisation des enveloppes du « Fond vert » pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique
- Instauration d'un budget vert (document budgétaire présentant l'impact environnemental des dépenses des collectivités

Concernant le budget principal, la collectivité souhaite poursuivre sa politique de gestion rigoureuse en optimisant la ressource financière et humaine. Le budget 2024 respectera la stratégie financière de la collectivité.

Les grands axes sont :

- Le maintien au niveau des dépenses
- Le plan de maîtrise de la masse salariale
- L'adoption d'une consommation responsable
- L'amélioration de l'efficacité de l'exécution des marchés

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont :

- CA 2021 : 70 120,13 K€
- CA 2022 : 74 004,50 K€ (5,5 %)
- CA 2023 : 75 767,42 k€ (2,4 %)
- CA 2024 : 79 220,00 K€ (4,6 %)

Monsieur le Maire sollicite Monsieur Jean-Yannick RAMIN, élu délégué, pour présenter le volet Ressources Humaines.

Ce dernier prend la parole et explique que la masse salariale représente le poste de dépenses le plus important.

Le volet RH se décline en 3 axes :

- Effectifs et évolution
- Evaluation de la masse salariale pour 2024
- Axes politiques envisagés dans le management des effectifs communaux

Objectif 2023 : réorganisation des services

Constats :

- diminution de l'effectif du personnel communal suite à des départs à la retraite
- faiblesse de l'encadrement
- manque de candidats expérimentés

La collectivité comptabilise dans ses effectifs :

- Catégorie A : 52 agents
- Catégorie B : 92 agents
- Catégorie C : 1 357 agents

Un poste de DGA (poste fonctionnel) est vacant en 2023 : prise de poste prévu prochainement, procédure en cours

L'égalité Femmes/Hommes se décline comme suit :

- Femmes : 55 %
- Hommes : 48,5 %

Concernant la pyramide d'âge, 21 % de nos agents sont âgés de + de 60 ans. L'âge moyen de nos agents est de 50 ans, donc future gestion de départ à la retraite importante.

2024 : mesures de valorisation du personnel envisagées.

Des actions sociales ont été mises en place pour le personnel, à savoir :

- CNAS
- RIFSEEP
- GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)
- CST (Comité Social Territorial) (élection le 10.04.24)
- Optimisation des pratiques RH (lutte contre la précarisation)
- Dispositif du titre restaurant revalorisé à 50 cts
- Accompagnement des parcours professionnels
- Revalorisation de la formation
- Politique de prévention et santé au travail (mieux être au travail)

Monsieur Laurent PAPAYA, élu délégué aux affaires scolaires, est sollicité par Monsieur le Maire, pour présenter le volet Education.

Ce dernier informe l'assemblée des grands axes du volet éducatif, en dehors du fonctionnement habituel des 7 structures de la Petite Enfance, des 30 écoles, des 10 centres de loisirs et de la cuisine centrale :

- Le PEDT (Projet Educatif de Territoire) : renforcement du service pour aider les familles
- La CTG (Convention Territoriale Globale)
- Les opérations de réhabilitation des écoles
- L'accompagnement, la formation et l'équipement du personnel

Les autres axes éducatifs sont :

- Le portail PE
- Le fonctionnement des structures communales de la PE
- La poursuite du cofinancement des structures associatives de PE
- La commande d'un schéma directeur PE
- La proposition d'un relais PE (RPE) itinérant
- L'accompagnement du développement de l'offre d'accueil PE, périscolaire et extrascolaire
- L'accompagnement et la valorisation des étapes clés de la scolarisation : rites de passage
- L'accompagnement de la classe passerelle de l'école maternelle Les Tourterelles
- Pour un d'accueil enfant-parent hors les murs
- Le développement des accueils de loisirs
- L'amélioration de la restauration scolaire / environnement scolaire
- Valorisation passage des enfants en CP et en 6ème
- Une proposition de proximité grâce à la petite caravane (véhicule aménagé)
- L'amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap

- Family connect - service numérique aux familles
- Démocratiser l'accès des enfants et des familles aux activités éducatives et de loisirs
- L'amélioration de l'environnement scolaire et d'accueil

Monsieur le Maire remercie Monsieur PAPAYA et donne la parole à Monsieur Jean-Paul CONSTANT pour présenter le volet Sports.

Monsieur CONSTANT rappelle que le sport est un élément catalyseur des politiques publiques. Il doit devenir accessible à tous.

Quatre axes principaux sont définis, à savoir :

1. La modernisation et l'aménagement du patrimoine sportif de la ville

Des travaux sur les sites sportifs sont en cours d'achèvement et d'autres vont débiter.

2. La création d'espaces dédiés à la pratique libre dans les quartiers de la ville

Ces espaces permettront à tout un chacun de de pratiquer une activité sportive (street workout sur le secteur la Cressonnière, aménagement du terrain vert sur Dioré, street workout sur le secteur RDM les Bas)

3. L'animation, l'éducation et la citoyenneté

Ce projet se définit par l'intervention des éducateurs dans les établissements scolaires, les vacances sportives, le savoir nager, l'aisance aquatique, Femmes & Sports, les mini jeux olympiques.

4. L'accompagnement des sportifs de haut niveau et le développement des activités des structures associatives sportives

Ce dernier se décline par l'aide aux athlètes, accompagnement pour la réussite des événements et rencontres sportives, soirée des champions).

C'est au tour de Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, élue déléguée aux Affaires Culturelles, de prendre la parole.

Madame POÏNY TOPLAN rappelle que l'agenda culturel de la ville a été dense et varié en 2023 et il sera conforté en 2024 autour des orientations suivantes :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mise en place de plusieurs partenariats
- Lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et la fracture numérique
- Protéger et valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la commune
- Soutenir l'éducation, la création et l'innovation artistique

Les événements phares sont le Dipavali, le 20 Désam, mais d'autres événements pérennes se déroulent également sur le territoire de la commune.

Le dernier volet des Orientations Budgétaires 2024 est présenté par Madame Primiha CEVAMY, élue déléguée à la Politique de la Ville et animation du dispositif des conseils de quartier.

Madame CEVAMY explique que tous les projets se feront avec les habitants pour améliorer leurs quartiers.

La ville de Saint-André poursuit sa transformation en 2024 en déployant le programme politique prévu.

Monsieur le Maire remercie tous les élus pour leur intervention et rappelle que les Orientations Budgétaires 2024 sont en parfaite cohérence avec ses engagements tenus en 2020.

Il précise que le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) s'inscrit autour de 3 grands axes :

- L'Education
- La Culture
- La Proximité

En 2024, la priorité est donnée aux projets de proximité. Les projets structurants lui tiennent à cœur, tel que le PLU qui permettra de créer des emplois afin de permettre aux familles du territoire de s'épanouir dignement.

Les projets Education et Culture se poursuivent également. Saint-André est le pôle central de l'Est tant sur le développement économique qu'humain et tout cela sans augmentation des impôts.

2023 : investissements efficaces

2024 : priorité donnée aux projets de proximité

Monsieur le Maire ouvre les débats. Monsieur BARBE pose les questionnements suivants :

- Rectification des propos de Monsieur PEQUIN. Le taux de croissance est de 1 %
- Comment justifier les 2 millions de frais des charges du personnel et frais assimilés ?
- 2 dossiers de commerçants concernant leur indemnisation ont été retirés sur les 10 présentés lors de la commission d'indemnisation
- L'enveloppe de l'indemnisation de 990 000 euros sera-t-elle suffisante?
- Les autres commerçants ont-ils déjà été indemnisés ?
- Concernant la courbe des impôts (P. 11), entre 2021 et 2024, les impôts et les taxes ont augmenté. Immobiliser le taux d'imposition ne veut pas dire ne pas augmenter les impôts.
- Concernant le personnel : la baisse de 39 employés de catégorie C, c'est bien, mais si on ne recrute que des catégories A, c'est sûr que la différence se fera vraiment ressentir
- Peut-on avoir le nombre d'arrêts maladie au niveau des Services Techniques et les motifs ?
- En ce qui concerne les mesures importantes prises pour le personnel, en quoi consiste le nouveau cycle de travail et quel outil sera mis en place pour contrôler les horaires des agents ?
- Sont-ils d'accord pour la mise en œuvre des badgeuses ?
- Epargne brute en baisse de 15,9 % → Echec gestion comptable
- Ratio désendettement passe de 7 millions à 8 millions : Quel est le taux d'endettement/habitant ?
- Concernant les futurs travaux : Où en est-on pour le projet MAVA ?
- Pour ce qui est des incivilités et des montées de violences sur Saint-André, que comptez-vous faire ?

Monsieur le Maire prend la parole pour répondre aux questions de Monsieur BARBE.

- L'augmentation des charges du personnel se traduit par le point d'indice, l'augmentation du SMIC et la revalorisation du personnel
- Concernant les embauches, on a besoin d'étoffer. Il nous faut du personnel compétent pour monter les dossiers
- Concernant les arrêts maladie, c'est pareil partout (même taux en Métropole et dans certaines communes de la Réunion)
- Pour le contrôle des employés, la badgeuse a été mise en place
- Le permis a été déposé pour le projet MAVA, procédure de négociation avec la personne qui occupe toujours le terrain
- Pour ce qui est des incivilités et des violences, il faut poser le problème de fond et ne pas généraliser. Personne ne se fait agresser dans la ville. Effectivement, il y a des voyous qui perturbent la vie de la population. Nous devons tous nous mobiliser sur le sujet des enfants qui sont livrés à eux-mêmes. Une communauté qui perturbe la vie de la population. La commune ne peut pas prendre toutes les responsabilités.

Intervention de Madame Marie Lise CHANE TO, élue de l'opposition

- Vous vous êtes assagi Monsieur le Maire, car à chaque fois vous mettiez la faute sur l'ancienne majorité

Intervention de Monsieur Alain SINARETTY, élu de l'opposition

- L'effectif a baissé à 39 postes l'année dernière. Est-ce que cette baisse se poursuivra et surtout sur quels services est portée cette diminution ?
- Pour l'éducation (je m'adresse plus à Mr PAPAYA), que faire pour réduire les retards des repas dans les écoles ?
- Concernant le sport (question pour Mr CONSTANT), qu'en est-il du boulodrome ?

Monsieur le Maire précise :

- La réduction du personnel se poursuivra. On doit pouvoir mobiliser en interne. Il faut faire baisser le chiffre du personnel de 75 %. Pas de services en particulier impactés
- Les retards dans les cantines sont inacceptables. Le personnel de la cuisine centrale a été reçu et j'ai demandé que ce problème soit résolu. Il faut qu'on se donne les moyens

Intervention de Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE

- On aurait dû être plus synthétique dans le rapport des OB
- Quelques remarques générales : 3 sujets importants
- La politique RH → Principal poste du budget. Ça sonne faux Monsieur le Maire quand on connaît l'état général des agents dans les services et leur souffrance. Les AM ne sont pas pareils partout. Le rapport obligatoire sur l'état de santé des agents n'est pas présenté.
- Concernant la mobilité interne, il faut attendre des mois
- Absence de la RH sur la situation des carrières des agents
- Certains services connaissent des départs de beaucoup d'agents dû à l'autorité des chefs de service
- Pour ce qui est de votre engagement électoral, le personnel de catégorie C attend depuis 2020 votre plan de titularisation

- Les droits du personnel sont bafoués → Paradoxe des RH : la souffrance a progressé
- Sur le volet économique, pour l'indemnisation de tous les commerçants impactés par les travaux, une enveloppe financière de 900 000 euros a été prévue. Rien que pour 8 commerçants seulement, 750 000 euros leur doivent être octroyés. Les dépenses sont sous-évaluées. Leurs indemnités seront donc réduites.
- Les associations n'ont pas été payées de 500 000 euros
- Véritable problème en matière d'insécurité et de violence

La séance du Conseil Municipal a été suspendue suite à l'intervention d'un collectif d'administrés de Dioré. Ces derniers rappellent au Maire l'insécurité qui règne dans le quartier depuis 2020 (troubles de voisinage).

Madame Adélaïde CERVEAUX, élue de la majorité, rappelle qu'une décision de justice sera rendue et que des patrouilles de police sont assurées dans le quartier.

Rendez-vous est pris avec le collectif pour le vendredi soir à 17H00 au Case de Dioré.

Monsieur le Maire remercie tous les intervenants et demande aux élus de prendre acte du rapport des Orientations Budgétaires 2024.

AFFAIRE N°3 / RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Madame Adélaïde CERVEAUX prend la parole et explique que la ville a défini son plan de développement durable à travers 4 thématiques :

- . La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- . La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- . L'épanouissement de tous les êtres humains, l'assurance de la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- . Le développement de modes de production et de consommation responsables

La ville souhaite aller vers une transition globale.

L'objectif est de végétaliser la ville. Saint-André, une ville verte et durable : nature respectée

Monsieur Ludovic BARBE, élu de l'opposition, intervient et pose les questionnements suivants :

- . Comment comptez-vous faire pour réguler les embouteillages ? Malgré l'implantation de nouveaux parkings, le vendredi, jour de marché forain, on ne peut plus circuler en ville
- . Le projet de piste cyclable verra-t-il le jour avant 2026 ?
- . Concernant les plateaux sportifs des écoles : Une proposition a été faite par l'opposition lors d'une séance de conseil municipal de les recouvrir par des panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

- En 2020, quand je suis arrivé, les embouteillages existaient déjà. Pour pallier en partie à ce problème, des feux tricolores seront installés. Des ronds-points seront installés là où ce sera possible. Des sens uniques seront également prévus, ce qui rendra la circulation un peu plus fluide. Mais la vraie problématique, c'est le nombre de voitures qui circule. Et cela ne touche que Saint-André
- La piste cyclable est un projet inscrit certes, mais il faudrait trouver l'emplacement et cela prend du temps
- Pour ce qui est des plateaux sportifs, la couverture en photovoltaïque est une très bonne idée, mais encore faut-il que ça soit bien réalisé. Cela nous inscrirait également dans une démarche de développement durable. Après, s'il y a des implantations d'arbres dans les écoles, on gagnerait en température. Il faut axer également sur la végétalisation et la déminéralisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur le développement durable.

AFFAIRE N°4 / RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES – ANNEE 2023

Monsieur RAMIN prend la parole et explique que l'article 61 de la loi du 4 août 2014 prévoit que les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent chaque année constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La constitution de ce rapport permet de prévenir et de lutter contre les discriminations femmes – hommes.

Il précise que ce rapport est basé sur 2 volets :

- Volet 1 : Egalité professionnelle Femmes/Hommes
- Volet 2 : Réduction des inégalités entre les Femmes et les Hommes

Dans ce cadre, les actions à mener sont :

- Favoriser l'équilibre des salaires entre Femmes et Hommes
- Mieux communiquer sur le temps partiel
- Faire le temps complet pour une meilleure retraite
- Prévention contre le harcèlement – procédure de signalement

Trois actions fortes sont définies :

- Sport
 - Orange Day
 - Concert 100 % féminin
- 3 signalements de harcèlement ont été recensés en 2023, mais ils ont été déclarés irrecevables.
- progression de la mixité au sein de l'encadrement général

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de prendre acte dudit rapport.

AFFAIRE N°5 / RAPPORT SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE – ANNEE 2023

Madame Primilla CEVAMY explique à l'assemblée que la collectivité a l'obligation de soumettre annuellement un rapport sur sa situation au regard de la politique de la ville présentant les actions menées ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce présent rapport doit faire apparaître les éléments suivants :

- Les principales orientations du contrat de ville
- Les actions menées en 2023
- Les perspectives d'évolution
- Une présentation des autres dispositifs de la Politique de la Ville

Le nouveau Contrat de Ville repose sur 3 piliers principaux

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et renouvellement urbain
- Le développement économique et emploi

Ainsi que sur 3 thématiques transversales qui sont :

- La jeunesse
- L'égalité homme/femme
- La lutte contre les discriminations

Pour l'année 2023, la Politique de la Ville a mené 116 actions sur le territoire pour un montant de 252 000 euros.

Les thématiques développées dans les quartiers sont :

- L'éducation avec le Programme de Réussite Educative (PRE)
- La cohésion sociale (ateliers de musique, cinémas...)
- Le cadre de vie, le renouvellement urbain...

Pour l'année 2024, l'objectif est de créer une synergie dans les quartiers. L'accent sera mis sur la jeunesse (l'éducation avec l'aide aux devoirs, les animations culturelles et sportives, la mise en place des comités des enfants/adolescents, la poursuite des fresques murales dans les écoles.

Monsieur Ludovic BARBE intervient et soumet les questionnements suivants :

- Pourquoi la collectivité rencontre-elle des difficultés pour recruter les chefs de projets ?
- S'agissant du PRE, serait-il possible d'étendre le programme sur le Collège Mille Roches, ainsi que sur tous les collèges de la ville ?

Madame CEVAMY lui apporte les réponses suivantes :

- On a l'ensemble des chefs de projets. Sur le Centre-Ville et Fayard. Sur la Cressonnière, il s'agira d'une promotion interne, il en sera de même sur Cambuston ; les profils des candidats ne correspondaient pas à nos attentes

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte du présent rapport.

AFFAIRE N°6 / ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DE L'INDEMNITE DES ELUS – EXERCICE 2023

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité se doit de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un état des indemnités perçues par les élus dans le cadre de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Cet état doit faire transparaître les indemnités de toute nature perçues par les élus locaux siégeant dans diverses instances (Conseil Municipal ou Communautaire, EPCI, SPL, Sociétés d'Economie Mixte...).

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE prend la parole et demande pourquoi toutes les indemnités ne figurent pas sur le tableau qui lui est soumis. Seuls apparaissent les montants des indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal.

Monsieur Clément PADRE, Directeur Général des Services, lui répond :

- Encore faut-il que les autres instances nous fournissent les informations ?

Monsieur VIRAPOULLE lui rétorque, qu'à son niveau, il n'y a aucun souci, la CIREST et le Département fournissent les informations.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte du présent rapport.

AFFAIRE N°7 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – BILAN DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ANNEE 2023

Monsieur Jean-Marc PEQUIN explique que la ville dispose d'un certain nombre d'espaces sur lesquels elle peut délivrer des autorisations permanentes ou temporaires d'occupation.

Le bilan présenté concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public sur l'année 2023.

Ces occupations peuvent prendre la forme de différents types de contrats ou titres, moyennant une redevance à l'année.

Les différentes familles de contrats sont :

- 29 étalages (accessoires de mode, fruits et légumes, produits locaux)
- 16 roulottes (pizzeria, restauration, alimentaire, poulets grillés/rôti, coiffure)
- 43 stands occasionnels (fête de fin d'année, toussaint, fête des mères, fête des pères)
- 124 emplacements pour marché forain (accessoires de mode, fruits et légumes, produits locaux, produits artisanaux, poisson, poulet, fleurs)

Les montants annuels des redevances par contrat sont :

- Etalage : 22 560 €
- Roulotte : 22 670 €
- Contrats occasionnel : 1 710 €
- Marché forain : 48 501 €

Monsieur BARBE s'interroge :

- S'agissant des forains : quel est le montant de leur participation financière ?
- A-t-on des comparatifs avec d'autres communes ?
- Quand ils ne peuvent pas exercer, ce montant est-il déduit ?
- Les marchands de fleurs, ceux qui étaient installés sur le parking de la mairie, ont-ils été réinstallés ailleurs ?

Monsieur le Maire répond :

- On a aménagé des espaces sur la place de l'église pour qu'ils puissent exposer
- Concernant les marchands de fruits des écobox ont été installés pour l'exercice de leur activité
- Certaines demandes de la part de ces marchands sont exagérées notamment sur la superficie demandée
- Quand les marchands n'exercent pas (temps de cyclone,...) ils sont exonérés de paiement

L'assemblée prend acte du rapport.

AFFAIRE N°8 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS – POSTE DE REFERENT ACTION COLLECTIVE

AFFAIRE N°9 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LE CCAS ET LA VILLE – POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le Maire demande à ce que les affaires 8 et 9 soient analysées en même temps.

Monsieur BARBE demande :

I- Est ce qu'il y a des fiches de poste établies pour ces agents et un bilan sera-il effectué à la fin de leur mission ?

Madame VIRAPIN, élue déléguée au CCAS informe qu'il y a bien des fiches de poste pour ces agents.

Monsieur le Maire soumet ces 2 affaires au vote. Elles sont adoptées à l'unanimité.

AFFAIRE N°10 / RENOVATION DU CARRE DE L'EGLISE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AVENIR REUNION » SPLAR

Monsieur Mathieu LAM YAM rappelle que par délibération en date du 28 juin 2017 une convention a été passée entre la SPLAR et la ville de Saint-André pour la rénovation de l'école des frères, le marché couvert et la place de l'école des frères et la place de l'avenue de bourbon pour un montant de 4 208 862,50 € TTC comprenant le coût de l'ouvrage et la rémunération du mandataire.

Un avenant 1 et 2 ont été signés respectivement par délibération des conseils municipaux des 25 juin 2018 et 22 juin 2022 modifiant le programme comme suit :

- Ajout de la rénovation de la place Jeanne d'Arc
- Ajout de la rénovation de la toiture de l'église et d'une partie des menuiseries extérieures
- Ajout de la rénovation des abords de l'église et du chemin de l'Eglise
- Ajout de la rénovation de la venelle des Amoureux
- Ajout de la rénovation des rues du Père Répond et du Père Buschère
- Ajout de la rénovation de la rue Payet
- Retrait de la rénovation de la venelle des Amoureux
- Retrait de la rénovation de la rue Payet ;
- Ajout de la réfection provisoire de la rue de l'Église
- Ajout d'un local poubelle spécifique au marché couvert
- la prise en compte des aléas et adaptations techniques, au cours des études de conception et d'exécution de travaux ont été nécessaires

L'avenant 3 présenté au conseil municipal permettra de procéder à une rénovation complète de l'église et de ses abords.

Il était prévu au départ une réhabilitation légère (toiture et étanchéité). Mais après concertation avec la cure, il a été décidé une réhabilitation complète de l'église.

Cependant, il y a eu quelques aléas liés à la défaillance de certaines entreprises, découverte d'amiante en cours de chantier.

L'avenant 3 porte le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 746 087,27 € TTC.

Aucune question sur cette affaire. Elle est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°11 / INDEMNISATION DES COMMERÇANTS IMPACTES PAR LES TRAVAUX - VALIDATION DES MONTANTS D'INDEMNISATION

Le Maire rappelle qu'il tient toujours parole. Il a été prévu que les commerçants qui en font la demande, seront indemnisés à 100 % selon les règles en vigueur.

Une CIA composées a été mise en place pour analyser les demandes, on se tient à leur analyse. Les commerçants doivent néanmoins présenter toutes les pièces nécessaires pour la prise en compte de leur dossier d'indemnisation.

Monsieur BARBE intervient :

« J'étais présent à la dernière commission, le débat était très intense. C'est un sujet qui touche avant tout l'humain. »

Il souligne que dans les 10 dossiers présentés, 2 dossiers ont été retirés pour un arbitrage du Conseil municipal. Il s'agit des dossiers ayant droit aux 2 plus grosses indemnités.

Il fait remarquer que certaines entreprises n'osent pas déposer leurs dossiers car elles ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales.

- Serait-il possible de prévoir un accompagnement de proximité ?

- Qu'en est-il de l'enveloppe ? L'enveloppe prévue aux OB 2024 ne sera pas suffisante.

- Il faudrait augmenter le rythme des commissions et le nombre de dossiers à présenter.
- Peut-on modifier le règlement de la CIA ?
- Il faut indemniser sur la totalité de la durée des travaux.

Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE intervient :

- Aujourd'hui, les entreprises n'ont plus de trésorerie, elles ne peuvent plus être à jour de leurs cotisations sociales et ne pourront donc dans ce cas bénéficier de cette indemnisation
D'où la nécessité de changer les règles d'admission des dossiers afin qu'elles puissent prétendre elles aussi à une indemnisation
- Les commerçants sont impactés par rapport à tout l'axe sur lequel les travaux sont effectués. Il faudrait donc les indemniser sur la totalité de la durée des travaux

Monsieur le Maire répond :

- « Je suis un homme de parole, je gère les deniers publics, je gère en conséquence. » Il y a des règles, une commission existe, ces règles doivent être respectées
- Sur l'accompagnement administratif, c'est le rôle de la CCI
 - S'agissant des indemnités, on respecte ce qu'on a dit
 - S'agissant de la modification du règlement de la CIA : il y a des règles qui ont été établies au départ, on les respecte sans les modifier

L'affaire est soumise au vote. Elle est adoptée à la majorité :

POUR : 32

ABSTENTIONS : 09 (Jean-Marie VIRAPOULLE - Marie Lise CHANE TO - Odile RAMIN - Viviane BEN HAMIDA - Jean-Claude FENELON - Stéphane SOUPRAMANIEN - Rosange LATCHOUMY - Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY - Ludovic BARBE)

AFFAIRE N°12 / SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU – ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX SPORTIFS(VES) SAINT-ANDREENS(ENNES)

Monsieur Jean Paul CONSTANT prend la parole et explique que dans le cadre du dispositif d'aide aux athlètes, 23 athlètes sont concernés par ce dispositif : 22 sportifs recevront chacun une aide de 500 € et un athlète recevra 1 000 € pour son installation au CREPS à Bourges.

Monsieur le Maire soumet cette affaire au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, MONSIEUR LE MAIRE REMERCIE L'ASSEMBLÉE ET LÈVE LA SÉANCE À 20H40.